Mes

De
pou
a su
enle
eux,
sir J
vert
vice
Thor
de l
plie
suiv
be,
ont r
leur
Lé
pes
deme
rêts
39

# MANIFESTE POLITIQUE

ADRESSÉ AUX

# ELECTEURS

DU

# Comté de Dorchester

PAR

## Sir A. P. CARON

---

Messieurs les Electeurs,

Depuis le dernier appel fait au peuple pour le consulter, le parti conservateur a subi de grandes pertes. La mort lui a enlevé trois de ses chefs : deux d'entre eux, sir John A. Macdonald et l'autre, sir John Abbott, pleins d'années et couverts de gloire acquise en rendant service à notre pays ; l'autre, sir John Thompson, a été renversé dans la force de l'âge sur son oeuvre à demi accomplie. Les regrets de tous le Canada ont suivi ces grands hommes dans leur tombe, et bien des adversaires politiques ont rendu, après la mort, la justice qu'ils leur avaient refusée durant leur vie.

Les hommes passent, mais les principes qu'ils représentent ou défendent, demeurent lorsqu'ils sont liés aux intérêts du pays. Le parti conservateur a perdu ses plus anciens chefs, mais il se présente encore devant le peuple avec le drapeau que vous avez vu aux mains de sir John A. Macdonald durant quarante ans. Sur ce drapeau, sont inscrits ces mots qui devraient servir d'inspiration à tous les hommes publics du Canada : "Justice à tous, respect aux convictions religieuses de chaque citoyen dans la jouissance de ses droits." Si les Greenway, les Martin, les McCarthy s'étaient inspirés de la haute pensée que comportent ces paroles, nous n'aurions pas eu, nous, le parti conservateur, à batailler pour revendiquer les droits de la minorité, nous n'aurions pas eu à perdre tout le temps d'une longue session en débats inutiles, nous n'aurions pas eu le regret de voir des hommes sans vergogne, soulever les préjugés religieux pour créer des embarras au gouvernement de sir Mac-

39469

1896
(28)
c.2



kenzie Bowell, dans le but de le renverser et de s'emparer du pouvoir.

Ce sont là des faits très regrettables et les hommes qui ont privé les catholiques de Manitoba de leurs droits, et ceux qui durant la dernière session, ont empêché le gouvernement Bowell de défaire l'oeuvre néfaste de MM. Martin et Greenway, se sont chargés d'une grosse responsabilité devant l'histoire. Ces hommes ont violé non seulement la Constitution écrite que nous devons au Parlement impérial mais aussi le pacte interprovincial qui a servi de base à la Confédération de toutes les provinces de l'Amérique anglaise. Ils sont aussi coupables que le seraient des personnes qui voudraient défaire, renverser la Confédération. Et, c'est cependant, à l'en croire, pour la consolider que M. McCarthy a entrepris sa campagne anti-nationale et anti-catholique. Il est un exemple vivant de ce que peuvent faire pour aveugler l'esprit l'ambition déçue et l'intolérance.

Il sait ou doit savoir que la Confédération a été établie pour faire cesser l'agitation du genre de celle qu'il cherche à soulever dans Ontario et Manitoba. Tous les hommes d'Etat canadiens qui ont participé aux travaux si remarquables, qui ont servi de base à l'Acte constitutionnel ont, tour à tour, pris l'engagement, au nom de ceux qu'ils représentaient, de respecter les droits des minorités. Catholiques et protestants, Anglais et Français, devaient vivre dans la jouissance complète de leurs droits. Tel fut l'engagement pris en 1867 par les Macdonald, les Brown et les Cartier. Mais il y avait dans le cas actuel quelque chose de plus précis encore pour nous guider : le jugement du comité judiciaire du Conseil Privé en Angleterre, déclarant que la minorité manitobaine avait un grief et que le gouvernement fédéral devait intervenir pour y mettre fin, et c'est appuyés sur cette décision formelle que les membres de l'ex-cabinet se décidèrent à présenter une loi réparatrice, après avoir mis M. Greenway à même de rendre justice aux catholiques, s'il désirait prévenir l'intervention du Parlement fédéral, qui sans cela, s'imposait naturellement, conformément aux ordres du Conseil Privé.

Permettez-moi, Messieurs, avant d'aller plus loin, de dire ici un mot de la conduite des ministres français du Cabinet fédéral. Durant les derniers huit mois, nous avons été dénoncés comme traîtres à notre religion et à notre nationalité ; on a essayé de nous mettre au ban de l'opinion publique et de ternir notre réputation d'hommes publics. Il ne sera donc pas hors de propos, de déclarer maintenant, en défiant qui que ce soit parmi nos détracteurs, parmi nos ennemis avoués ou cachés, de me contredire, que si la cause des catholiques est revenue devant les autorités, c'est grâce à mes efforts et à ceux de mes collègues.

Vous vous rappelez que la première décision du comité judicaire du Conseil Privé de Londres, déclarait la loi Martin constitutionnelle. Cette décision jetait le découragement parmi les amis de la cause au Canada et à Manitoba. Le vénérable Mgr Taché lui-même disait que toute chance d'obtenir justice lui semblait perdue. C'est alors que les ministres français demandèrent à la cour Suprême du Canada de se prononcer sur la question de savoir, si nonobstant la décision du Conseil Privé, les catholiques n'avaient pas droit en vertu de la Constitution de faire un appel au Parlement fédéral pour obtenir justice. Notre cour Suprême décida, à la majorité de ses membres, qu'il n'y avait pas lieu d'interjeter cet appel. Malgré cette décision qui aggravait encore la situation et qui changeait en désespoir le découragement des amis les plus ardents de la cause, il fut résolu par nous, qui aurions bien pu nous re-

39469

trancher derrière les juges de la cour Suprême, et enterrer l'affaire, il fut donc résolu, dis-je, de faire une dernière tentative auprès du comité judiciaire du Conseil Privé et c'est cette tentative qui fut couronnée du plus éclatant succès. Le mérite nous en revient et je pourrais vous dire qu'elle a coûté jusqu'au dernier sou, c'est moi qui ai trouvé les fonds nécessaires à l'appel. Je tenais à rendre ce fait public ; il y en a bien d'autres qui mériteraient de voir le jour, mais je paraîtrais en les exposant maintenant, vouloir devancer le jugement de l'opinion publique qui, j'en suis sûr, rendra justice à qui de droit, lorsque les faits et les agissements des dernières années seront mis en pleine lumière.

Il importait, pour des raisons d'ordre public le plus élevé, que cette question des écoles fut réglée au plus tôt et hors du terrain politique autant que possible, car la jeter toute brûlante devant le peuple, c'était provoquer la discorde, la division d'une province à l'autre, et il est à remarquer que dans ces sortes d'affaires, c'est toujours l'influence française qui en sort diminuée. La cause Riel a fait un tort incalculable à ce point de vue. C'est pour cela que le gouvernement fédéral n'a marché qu'avec la plus grande prudence, en cherchant à s'appuyer sur l'autorité non-politique des tribunaux et il avait lieu d'espérer que tous les hommes publics soucieux de l'aveuir du Canada, lui laisseraient au moins le champ libre s'ils ne voulaient pas lui prêter main-forte, pour l'aider à la régler.

Ce n'était pas une question de politique courante et nous avions droit à nous attendre à quelque mesure de loyauté de la part de nos adversaires. Malheureusement, ce n'est pas ce qui est arrivé, sous l'inspiration de démagogues pour qui, tous les moyens de conquérir le pouvoir sont bons, M. Laurier a employé tout son temps, toute son énergie à nous contrecarrer. Epiant la conduite du gouvernement pour se mettre en antagonisme avec nous, il s'est laissé entrainer aux contradictions les plus ridicules, trouvant tantôt que nous n'étions pas assez sévères, tantôt que nous allions trop loin. On l'a entendu d'abord dire que si les écoles publiques de Manitoba, auxquel les catholiques étaient appelés à envoyer leurs enfants, étaient des écoles protestantes, c'était là une injustice intolérable et qu'il fallait faire cesser au plus tôt. C'était donc le désaveu qu'il voulait. Or, le désaveu était la mesure la plus rigoureuse possible, et nous n'avons pas voulu la risquer, parce que de l'aveu des intéressés, il n'aurait fait qu'éloigné une solution. Plus tard, on le vit poser en principe que pour constater si ces écoles étaient protestantes, il fallait une enquête. Or, à deux pas de lui siégeait M. Martin, l'auteur de la loi, qui avouait que les écoles du Manitoba n'étaient pas neutres en matière d'enseignement religieux. M. Laurier fit un voyage à Manitoba, eut une entrevue avec MM. Greenway et Sifton, et toujours il en venait à demander ce que tout le monde savait et même le Conseil Privé en Angleterre, c'est-à-dire, si ces écoles étaient protestantes ou neutres. Puis, lorsque le gouvernement fédéral, eut décidé à mettre les persécuteurs des catholiques, en demeure de faire cesser les plaintes de ces derniers, conformément à la demande du Conseil Privé, M. Laurier trouva que nous allions trop loin, que nous voulions faire de "la coercition", violenter la province de Manitoba, c'est-à-dire traiter avec une main de fer ceux qui, sans doute, avaient mis des gants pour ménager les catholiques.

Il a donc passé d'un extrême à l'autre ; demandé le désaveu, puis une enquête comme M. Greenway et enfin abouti à une alliance avec M. McCarthy ,l'ennemi juré de la loi remédiatrice.

Cette alliance, nous avons vu son oeuvre durant la dernière session. Elle ne peut pas être niée, car les faits la révélaient tous les jours. Lorsque le gouvernement proposait sa loi réparatrice il était du devoir de tout ami de la justice de l'appuyer par son vote, même si les détails lui en paraissaient défectueux, car il importait au plus haut point, d'affirmer le principe qu'elle comportait. C'était déjà une grande démonstration en faveur du droit que de faire déclarer par le Parlement que les catholiques du Manitoba avaient des griefs et qu'il fallait y mettre fin. Or, M. Laurier, pour être fidèle à son alliance et pour donner un gage à MM. McCarthy et Wallace, devait se refuser à une pareille affirmation et voilà pourquoi il proposait le renvoi de la mesure à six mois, ce qui était la négation du principe qu'elle comportait. M. Laurier avait fait sa partie, il restait à MM. McCarthy et Wallace à faire la leur. C'est alors que commença cette campagne d'obstruction telle qu'on n'en vit jamais de semblable au Canada. Tout fut mis en oeuvre pour enrayer la marche de la mesure. Les libéraux du Bas-Canada ont voulu dégager leur responsabilité de cette conduite fâcheuse, mais ils ne s'aperçoivent pas que ce désaveu comporte une contradiction. Ils ont voté contre la loi rémédiatrice et ils devaient être heureux de la voir échouer même à force d'obstruction. C'est le cas d'appliquerl'axiôme : "qui s'excuse, s'accuse." Il est vrai qu'ils étaient pris entre leur conscience et l'ordre du chef, et que la première leur joua un soir le vilain tour de les faire sauver de la Chambre, pour bien montrer sous quelle inspiration ils votaient les autres fois.

Je regarde comme un vrai triomphe pour nous le fait d'avoir obtenu le vote en seconde lecture de la loi réparatrice, car nous avions à lutter contre des obstacles inouïs. D'un côté, nous avions à faire face à l'alliance Laurier-McCarthy, et de l'autre à nous défendre contre les défiances d'une fraction de conservateurs qui ne cessaient d'essayer à soulever des soupçons contre nous.

Quant à la formation du nouveau Cabinet, je n'ai rien à en dire pour le moment. En face de l'ennemi, il n'y a qu'un devoir pour le soldat, c'est de combattre et de vaincre.

Je souhaite à nos successeurs de terminer l'oeuvre que nous avons commencée. Je leur donnerai mon concours le plus actif. J'ai attaché mon nom à la cause des écoles de Manitoba, à son origine ,et Dieu sait au prix de quelles misères, et je resterai sur la brèche, au moins, autant qu'elle ne sera pas réglée.

En terminant, j'affirme de nouveau mon attachement à la Politique Nationale qui a fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui ; j'ai foi dans la grande cause de l'union intime du Canada avec la Grande-Bretagne et dans l'extension de nos relations commerciales réciproques au moyen d'un tarif différentiel qui donne à l'Empire et aux colonies l'avantage sur les pays étrangers ; j'ai foi dans l'extension de notre commerce avec la France au moyen du Traité auquel j'ai pris une part active, et lequel devra renouveler entre l'ancienne et la Nouvelle-France des rapports également avantageux à l'une et à l'autre.

Tel est le programme politique avec lequel je viens briguer vos suffrages à vous, électeurs du comté de Dorchester.

A. P. CARON.

1 le vote
aratrice,
des obs-
ivions à
:Carthy,
ontre les
onserva-
r à sou-

au Cabi-
· le mo-
a qu'un
combat-

de ter-
ns com-
concours
om à la
son ori-
elles mi-
che, au
réglée.
nouveau
e Natio-
qu'il est
grande
Canada
dans
com-
moyen
à l'Em-
sur les
xtension
ance au
ris une
nouveler
-France
geux à

ne avec
frages à
rchester.

RON.